

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 26149
---	---	--

SEANCE du : 22 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 16 juin 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON	Pascale FERCHAUD	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Bérangère BAZANTAY	Sylvie FOUILLET	Thierry LEBLAN FALZONE	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Pascale FRADIN	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Pierre BUREAU	David GABORIT	Jean-François MOREAU	Nathalie SOUBRE
Sandra CAILTON, de 18h30 à 20h02 et de 20h18 à 21h01	Nathalie GEFFARD	Jean-François MORIN	Antoine TRANCHET
Yannick CHARRIER, de 18h30 à 20h02 et de 20h18 à 21h01	Olivier GEFFARD	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno COTHOUIS	Véronique GONNORD	Florence PREAUD	
Florence ERISSE	Jacky GRELLIER	Elina PREAULT	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Emile BREGEON, pouvoir à Florence ERISSE	Sandra CAILTON, de 20h02 à 20h18	Yannick CHARRIER, de 20h02 à 20h18
Marie-Hélène GUIGNARD, pouvoir à David GABORIT	Nathalie MOREAU, pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX	

Secrétaire de séance : Véronique VILLEMONTAIX, assistée des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Avenant à la convention subvention A.L.S.H Périscolaire - Bonus Territoire Convention Territoriale Globale (CTG)

Document annexé et présenté en séance.

Dossier présenté par Anne ROUX

Le Bonus Territoire est une aide complémentaire à la P.S.O (Prestation de Service Ordinaire) versée à la collectivité par la C.A.F (Caisse d'Allocations Familiales).

Cet engagement se matérialise par la signature d'un avenant à la Convention Subvention A.L.S.H (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) « Périscolaire », votée en Conseil Municipal le 02 février 2026.

Le financement des A.L.S.H Périscolaire par la C.A.F est plafonné de façon qu'il ne dépasse pas un pourcentage des charges de l'A.L.S.H.

La C.A.F se base pour le versement sur une moyenne de 146 918 heures d'accueil périscolaire (N-1) pour un montant forfaitaire de 0.18€ par heure et par enfant, soit un montant maximum de 26 445.24€.

Le versement d'un ou plusieurs acomptes en cours d'année sur le Bonus Territoire est possible, limité à 70% maximum du droit prévisionnel.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** l'aide complémentaire « Bonus Territoire » versée par la C.A.F ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant subvention ALSH Périscolaire – Bonus Territoire Convention Territoriale Globale (CTG).

Le Secrétaire de séance,

Véronique VILLEMONTAIX


 Le Maire,
 Emmanuelle MENARD

Déposé en préfecture
 079-217900497-20260624-DG_DEL_2026_149-DE
 Date de télétransmission : 24/06/2026
 Date de réception préfecture : 24/06/2026

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le :

24 JUIN 2026